

K+ Le journal des Néphrologues Libéraux

Janvier 2022

Perspectives 2022-2023

Chers Collègues,

Il est encore temps de vous renouveler mes vœux de bonne année, de nous souhaiter un épanouissement personnel et professionnel, et la fin ou la maîtrise de la pandémie...

Le début d'année a été marqué par la diffusion de l'émission Cash Investigation, émission à charge sans intervenants contradictoires qui nous a entraînés dans la boue et plus regrettable encore risque de rompre la confiance de nos patients. Le Bureau et moi-même remercions tous celles et ceux qui nous ont témoigné leur soutien. La FHP dialyse, France Rein, la CN-URPS, La CSMF ont réagi. Nous avons déposé une demande de droit de réponse à France Télévision qui sera diffusé sur le site internet et lors d'une prochaine émission et nous nous sommes rapproché d'un cabinet d'avocat pour déposer une plainte contre X pour diffamation. Viendra ensuite la question du Conseil de l'Ordre. Bien entendu nous communiquerons sur l'avancement des procédures.

Je pense que cette émission et ses dérives montrent à quel point la réalité de notre métier n'est pas connue. La nomenclature peu évolutive depuis des décennies avec sa cotation unique de la surveillance de la séance de dialyse et celle de la consultation qui nous a même été imposée pour la rémunération des

dialyses hors centre lourd ne reflète plus les multiples facettes de notre métier, éducation, dépistage, néphroprotection, consultation d'annonce, organisation de la transplantation, aide au choix de la technique de dialyse, notre obligation de permanence des soins, les consultations non programmées etc... Je répète depuis longtemps qu'il nous faut diversifier nos modes de rémunération moins centrés sur la dialyse. Mais créer de nouveaux actes, des forfaits, les valoriser, demande des procédures administratives lourdes. Nous avons en 2022/2023 des occasions de faire avancer un peu les choses car des changements vont apparaître avec les travaux dans les trois domaines suivants :

- **La réforme de la Nomenclature** : processus qui va démarrer pour la néphrologie. Des experts libéraux sont en passe d'être nommés. Nous avons sollicité des jeunes néphrologues. Dans chaque spécialité, la représentation médicale est celle de toutes les composantes statutaires de la profession.

- **La réforme des Autorisations**. Les groupes de travail ont été interrompus fin 2020. Les réunions devraient reprendre en 2023. Nos rémunérations seront impactées par la classification des structures de dialyse et la réglementation. Nous siégeons au sein du groupe de travail.

- **La Convention Médicale** : malheureusement reportée à 2023. Nous y sommes représentés par nos syndicats nationaux. Nous pouvons y défendre pour la néphrologie des consultations complexes ou très complexes.

Partout je pense nous devrions offrir aux instances une vision cohérente de la Néphrologie. Il nous faut y travailler, je regrette que parfois nous présentions une image fractionnée du moins dans la présentation des trois statuts libéral, associatif et salarié hospitalier.

Je me suis déjà exprimé sur de nouveaux modes d'organisations tels les équipes de soins spécialisés ou l'exercice coordonné. La médecine et la néphrologie en particulier doivent s'adapter aux nouvelles organisations de la médecine de demain.

La dialyse en particulier avec ses rejets importants va devoir devenir plus verte et écologique.

Le conseil National de Néphrologie (CNP) va prendre une forme plus opérationnelle dans les semaines qui viennent. Je vous rappelle ses objectifs, l'organisation d'une réflexion sur les besoins en matière de DPC, l'évolution des

compétences, l'accréditation de la qualité de la pratique professionnelle, d'éventuelles procédures de re-certification, l'analyse professionnelle des recommandations et référentiels, et tout autre sujet relatif à la qualité des pratiques. C'est une structure importante pour la spécialité, les représentations y sont paritaires syndicats/société savante et statut salarié/non salarié. Nous en reparlerons.

Autre actualité, la négociation de l'avenant N°9 à la convention a conduit à l'augmentation de l'acte de consultant APC. Il y a encore des contentieux avec les caisses locales. Lorsque j'ai reçu les chiffres de consommation d'APC par les Néphrologues lors de la négociation, la comparaison avec les autres spécialités m'a semblé refléter une sous-utilisation du code. Je vous joins une note sur l'emploi de l'APC travaillé par la cellule juridique de la CSMF. Je joins une deuxième note sur les téléconsultations. L'APC sauf report doit passer à 55 euros en avril prochain.

Vous le voyez, nos sollicitations sont nombreuses pour les mois à venir. Il est possible que nous ayons besoin de néphrologues motivés pour y répondre. Je pense en particulier aux commissions du CNP.

Je termine évidemment cette note de début d'année par l'appel à cotisation 2022. Le tarif n'est pas modifié. Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts

Dr José Brasseur, Pst SNL, 0652334424, brjose@sfr.fr

BUREAU SNL

Dr José Brasseur, Président, HP Bois Bernard BOIS BERNARD

Dr Georges Brillet, Vice-président, Centre de Néphrologie CHATEAUROUX

Dr Christophe Goupy, Secrétaire, Centre Médico-social du Lac MANTES LA JOLIE

Dr Antoine Lacaille, Secrétaire adjoint, HP Est Parisien AULNAY SOUS BOIS

Dr Laurence Vrigneaud, Trésorière, HP La Louvière LILLE

Dr Jean-René Larue, Trésorier adjoint, Centre de Néphrologie Les Fleurs OLLIOULES